



## Bureau de la Commission Locale de l'Eau

### Compte rendu de la Réunion du 20 octobre 2004 – VIVOIN – 9h30

#### Etaients présents :

M. Bernard BREUX (Président de la Commission Locale de l'Eau)  
 Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER (Conseil Général de la Sarthe)  
 M. Pierre VIELLE (Vice-Président de la Communauté Urbaine d'Alençon)  
 M. Daniel LENOIR (Conseil Général de la Mayenne)  
 M. Gérard BRAULT (Maire de St Léonard des Bois)  
 M. Jean-Claude LEBOSSÉ (Maire de Sougé le Ganelon)  
 Mme Micheline GENDRON (Maire de Maresché)  
 M. Gaston THIBAUT (Maire d'Hauterive)  
 M. Hubert SAVARY DE BEAUREGARD, représentant Mme Paulette DUBOUST (Chambre d'agriculture de l'Orne)  
 M. Guy CHAUDEMANCHE (Chambre d'agriculture de la Sarthe)  
 M. Michel RIOUX (Président de l'ADSPQI du Mans)  
 Mme Annie DOISNEAU (ADSPQI du Mans)  
 M. Jean-Claude BERTHELOT (Syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière Sarthe)  
 M. Jean-Pierre SEINGIER (Association Mayenne Nature Environnement)  
 M. Roland MATRAT, représentant la Directrice Régionale de la DIREN Pays de la Loire  
 M. Pascal BONIOU, représentant le Délégué Régional de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne  
 M. Gérard GROUSSEAU, représentant le Directeur Départemental de la DDASS 72  
 Mme Karine DEVE, représentant le Directeur Départemental de la DDE 72  
 M. Baptiste SIROT (Animateur de la CLE, Institution Interdépartementale du bassin de la Sarthe Amont)

#### Etaients excusés :

M. Stéphane BOUILLON (Préfet de la Sarthe)  
 M. Jean-Pierre CHAUVEAU (Syndicat Mixte de l'Orne saosnoise)  
 M. Stéphane LE FOLL (Conseiller municipal du Mans)  
 M. Jean-Jacques ROUSSEAU (Président de la FFDPPMA 72)  
 M. Francis DORLENCOURT (UFC Que Choisir de la Sarthe)

**L'ordre du jour était le suivant :**

- 1 – Choix des commissions thématiques
- 2 – Présentation du projet du cahier des charges des études : état des lieux-diagnostic global, associé avec un accompagnement sociologique
- 3 – Présentation du plan de communication
- 4 – Questions diverses

Ont été transmis avant séance les documents suivants:

- le cahier des charges
- le plan de communication

Ont été présentés et/ou transmis en séance les documents suivants :

- le document « Tous acteurs de l'Eau – Questions importantes » réalisé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne concernant la DCE (transmis)
- un document de synthèse de la DCE à l'échelle du bassin de la Sarthe Amont (transmis)
- une maquette de Lettre du SAGE (présentée)
- des exemples de logos pour la Commission Locale de l'Eau (présentés)

En préambule M. BREUX remercie le Conseil Général de la Sarthe pour la mise à disposition de la salle du Prieuré de VIVOIN, et pris l'assemblée d'excuser M. Jean-Pierre CHAUVEAU, M. Jean-Jacques ROUSSEAU, M. Stéphane LE FOLL et M. Stéphane BOUILLON, qui n'ont pu assister à cette réunion.

M. BREUX rappelle que cette réunion a pour objectif de préparer la prochaine réunion de la CLE prévue en Décembre. Des élections seront effectuées en séance plénière de la CLE.

Un tour de table est effectué afin de permettre à chacun de se présenter.

M. BREUX présente M. SIROT, l'animateur de la CLE du SAGE du bassin de la Sarthe Amont, recruté le 1<sup>er</sup> juillet 2004 par l'Institution Interdépartementale du bassin de la Sarthe Amont. M. BREUX signale que M. SIROT travaille dans le même bureau que l'animateur du SAGE du bassin de l'Huisne (IIBH), et souligne l'intérêt de ces liaisons entre SAGES.

M. BREUX rappelle qu'avec l'accord des membres du bureau, une plaquette d'information sur le SAGE Sarthe Amont a été envoyé à chacun des maires des communes du bassin versant.

**Ordre du jour n°1 :****Choix des commissions thématiques.**

M. BREUX propose 3 commissions :

- Préservation et restauration des écosystèmes aquatiques
- Amélioration de la qualité des eaux et des ressources en eau potabilisables
- Gestion quantitative de la ressource en eau et réduction de l'impact des crues

Mme LABRETTE-MENAGER rappelle que ces thématiques correspondent aux enjeux définis par le SDAGE Loire-Bretagne.

M. RIOUX demande si le choix des commissions est en cohérence avec ce qui peut se faire sur les bassins voisins → ce que confirme M. BREUX en prenant exemple du SAGE de l'Huisne.

M. VIELLE propose de grouper les 2 dernières commissions en une seule : Gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau : après discussion, la majorité des membres du bureau souhaite

garder 2 commissions séparées, les enjeux « qualité des eaux » et « lutte contre les inondations » constituant chacun des volets trop importants pour être traités dans une seule commission.

Mme DEVE demande dans quelle commission seront traités les problèmes d'étiages → M. BREUX signale que ce sera le travail de la 3<sup>ème</sup> commission.

M. MATRAT propose de renommer la commission 2 en « Gestion qualitative de la ressource en eau ».

M. BREUX indique que la mise en place de trois commissions thématiques sera proposée à la prochaine réunion de la Commission Locale de l'Eau. Avec l'accord du bureau, il proposera à la Commission Locale de l'Eau que ces commissions soient élargies à des acteurs extérieurs à la CLE.

## **Ordre du jour n°2 :**

### **Présentation du projet du cahier des charges des études : état des lieux-diagnostic global, associé avec un accompagnement sociologique.**

M. SIROT présente le cahier des charges, les interventions des membres du bureau s'effectuent article par article. Il souligne que le fait de regrouper l'état des lieux et le diagnostic peut permettre de gagner du temps dans les procédures administratives.

Article 1 : pas de remarques

Article 2 : pas de remarques

Article 3, &1 : M. BERTHELOT demande de compléter la liste des principaux affluents de la Sarthe : rajouter la Briante, la Vezone, etc...

Article 3, &2 : M. BONIOU signale que la ville du Mans ne dépend pas de la Sarthe pour son alimentation en eau potable

Article 3, &4 : M. CHAUDEMANCHE signale qu'il n'est pas judicieux de pointer le monde agricole comme principal facteur d'altération de la qualité des eaux, et que c'est aux études d'état des lieux et diagnostic de définir les principaux facteurs d'altération.

Article 3, &4 : les membres du bureau débattent sur les valeurs citées dans le CCTP, et d'éventuellement les compléter → M. BREUX rappelle que ce sera aux études Etat des lieux – diagnostic de compléter les données existantes

Article 3, &4 : M. BONIOU propose de remplacer le sous-titre « alimentation en eau potable » par « prélèvements en eau »

Article 3, &4 : M. RIOUX souligne qu'il faut citer l'usage industriel, même si celui-ci est marginal sur le bassin de la Sarthe Amont.

Article 3, &4 : M. VIELLE souligne que sur la partie ornaise du bassin de la Sarthe Amont, c'est essentiellement l'élevage qui prédomine.

Article 4, &1 : Débat sur les objectifs de qualité des eaux en nitrates → M. BONIOU rappelle qu'il s'agit des objectifs définis par le SDAGE Loire-Bretagne pour le bassin de la Sarthe Amont, et qu'il ne faut pas faire d'amalgame avec les normes de la Directive Nitrates.

Article 4, &5 : M. RIOUX signale que le chiffre concernant le coût des inondations de 1995 est sous-estimé par rapport au coût réel.

Article 5 : M. RIOUX demande à ce que soit indiqué plus précisément le domaine d'étude : Sarthe + affluents

Article 5, &1.2. : M. RIOUX demande de rajouter la Directive Cadre Européenne dans la liste des documents à prendre en compte pour les études

- 3 -

Article 5, &1.3.1. (Connaissance de la ressource): M. MATRAT et M. RIOUX proposent de rajouter un paragraphe spécifiquement pour les zones humides et rappellent leur importance pour l'écrêtement des crues.

Article 5, &1.3.1. (Connaissance des enjeux): M. MATRAT propose de renommer le second en paragraphe en « Ressources piscicoles – maintien d'une libre circulation des populations piscicoles »  
M. MATRAT propose de rajouter un paragraphe sur les espèces invasives afin qu'elles soient prises en compte dans l'état des lieux.

Article 5, &1.4.3.: M. RIOUX demande que soit réalisé un recensement des zones naturelles d'expansion des crues → M. BONIOU et M. BREUX indiquent que ce travail s'effectuera au moment du diagnostic.

Il n'y a pas d'autres remarques, les observations qui ont été faites seront prises en compte afin de modifier le CCTP avant sa présentation lors de la prochaine réunion de CLE. Après validation par la CLE, le CCTP sera transmis à l'Institution Interdépartementale du bassin de la Sarthe Amont pour le lancement de l'appel d'offres.

Début des études : 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> trimestre 2005.

### **Ordre du jour n°3 :**

#### **Présentation du plan de communication.**

M. BREUX présente rapidement le plan de communication et souligne que celui-ci sera présenté en CLE prochainement.

Les actions de communication seront réalisées en interne par l'animateur.

L'annonce est faite de la création prochaine (début 2005) d'un site Internet pour le SAGE de la Sarthe Amont, réalisé par un cabinet spécialisé.

L'animateur présente 4 modèles de logos pour identifier la CLE sur les prochains documents de communication et courriers : le choix d'un logo est effectué.

M. BREUX présente la maquette de LETTRE DU SAGE qui sera présentée en CLE et diffusée à 3000 exemplaires 2 à 3 fois /an.

M. BREUX indique qu'un communiqué de presse sera vraisemblablement réalisé suite à la prochaine réunion de la CLE.

### **Ordre du jour n°4 :**

#### **Questions diverses.**

M. BREUX rappelle que la CLE aura à donner son avis concernant le projet de révision du SDAGE d'ici fin 2004.

L'animateur distribue aux membres du bureau une synthèse réalisée en interne sur la **DCE (Directive Cadre Européenne)** à l'échelle du bassin de la Sarthe Amont.

M. BONIOU souligne qu'une présentation de la DCE sera faite lors de la prochaine réunion de la CLE. Le document « Tous acteurs de l'eau – Questions importantes » est mis à disposition des membres du bureau.

M. BREUX souligne que dorénavant les documents reçus par la CLE pour avis seront transmis aux membres du bureau après synthèse par l'animateur.

#### **Calendrier des prochaines réunions :**

M. BREUX propose une date pour la prochaine réunion de la CLE :

**1<sup>er</sup> décembre 2004**

**9h30 au prieuré de VIVOIN**

Le déjeuner sera pris sur place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.